



Conseil économique et social

Distr. générale
9 août 2019
Français
Original : anglais



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Commission économique pour l'Europe

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

Comité des forêts et de l'industrie forestière

Commission européenne des forêts

Soixante-dix-septième session

Genève, 4-7 novembre 2019

Point 5 i) de l'ordre du jour provisoire

**Questions relevant de la Commission européenne des forêts
de la FAO : Mise en œuvre du Plan stratégique des Nations
Unies sur les forêts et collaboration avec le Forum des Nations
Unies sur les forêts (FNUF), au-delà du Programme de travail
intégré de Varsovie**

Quarantième session

Genève, 4-7 novembre 2019

Mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et collaboration avec le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), au-delà du Programme de travail intégré de Varsovie

Note du secrétariat

Résumé

Avec ce document, les représentants seront informés des résultats de la quatorzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), et notamment des délibérations du Forum sur la dimension régionale ainsi que des actions mondiales et régionales de la FAO à l'appui du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts.

Les représentants seront invités à apporter leur écot à la mise en œuvre, par la FAO, du Plan stratégique aux niveaux mondial et régional, au-delà du programme de travail conjoint de la Commission européenne des forêts (CEF) et du Comité des forêts et de l'industrie forestière, et à proposer pour l'avenir des pistes de collaboration avec le FNUF.



I. Contexte

1. L'examen de l'évolution de la situation au sein du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et l'appui à la mise en œuvre de l'Instrument des Nations Unies sur les forêts¹ et, depuis sa création, du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts 2017-2030², s'agissant notamment de la réalisation des objectifs et des cibles associées en rapport avec les forêts, est devenu un point récurrent de l'ordre du jour tant des Commissions forestières régionales que du Comité des forêts (COFO). L'appui à l'action menée dans ce domaine est également l'une des tâches principales de la FAO, et les États membres en ont souvent fait la demande au cours des dernières sessions.

2. À sa vingt-quatrième session, le Comité des forêts, tenant compte également des recommandations des commissions régionales, a demandé à la FAO de continuer à appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et de son programme de travail quadriennal, et d'aligner en conséquence son programme de travail dans le domaine de la foresterie. Le COFO a en outre demandé que ces activités soient reconnues comme des fonctions essentielles pour la foresterie et reflétées dans le Programme de travail à moyen terme et le Programme de travail et budget de la FAO³.

3. Le COFO a également examiné la possibilité de coopérer davantage et d'apporter un plus grand soutien au FNUF et a invité le Forum à collaborer étroitement avec la FAO dans ses domaines de compétence⁴. Le Comité a noté dans ce contexte la contribution que pouvaient apporter à la fonction d'examen du FNUF les instruments d'analyse majeurs que sont notamment le guide « Situation des forêts du monde » et les évaluations des ressources forestières mondiales, et a préconisé leur utilisation⁵.

4. Le COFO a accordé une attention particulière au Partenariat de collaboration sur les forêts, une alliance volontaire de 15 organisations, processus et instruments appartenant ou non au système des Nations Unies. La FAO joue un double rôle au sein de ce partenariat, en ce sens qu'en plus d'en être membre, elle en assure la présidence. Les pays ont reconnu à maintes reprises le rôle de la FAO au sein du Partenariat de collaboration sur les forêts et ont souligné l'importance de l'action déployée par celui-ci pour favoriser la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et d'autres instruments mondiaux relatifs aux forêts. Ils ont en outre demandé à la FAO de poursuivre et de renforcer son rôle de chef de file au sein du Partenariat et d'engager de nouvelles activités. Parmi celles-ci, ils ont notamment mis en avant l'éducation au monde de la foresterie et le soutien aux petits exploitants comme deux orientations d'importance, potentiellement très prometteuses.

II. Contributions de la FAO à la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts

5. La FAO contribue dans une mesure importante au Plan stratégique sur les forêts, et ce à deux titres : en tant qu'organisation du système des Nations Unies et en tant que membre du Partenariat de collaboration sur les forêts. Dans une analyse réalisée pour le Partenariat de collaboration sur les forêts concernant les capacités à traiter les *domaines d'action thématiques liés aux objectifs et aux cibles d'ensemble relatifs aux forêts du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts*, tels qu'ils figurent dans l'appendice⁶, la FAO a conclu qu'elle disposait de capacités dans l'ensemble des plus de 100 domaines répertoriés. Les activités de la FAO dans le domaine de la foresterie sont directement liées aux six objectifs mondiaux concernant les forêts et aux cibles qui leur sont associées.

¹ https://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2018/08/UN_Forest_Instrument.pdf.

² <https://undocs.org/A/RES/71/285> et

https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=E/RES/2017/4.

³ COFO/2018/REP, par. 36.

⁴ COFO/2018/REP, par. 9 c) i), 10 et 35 b).

⁵ COFO/2016/REP, par. 53 a).

⁶ E/RES/2017/4, p. 15-20.

6. En conséquence, les activités de la FAO contribuent directement à la réalisation de l'ensemble des objectifs et des cibles qui leur sont associées. Afin de rendre ces liens plus évidents et plus visibles, et pour planifier les contributions futures, il serait bon que les recommandations concernant l'action de la FAO dans le domaine de la foresterie soient mises en correspondance avec les objectifs mondiaux en la matière, de la même manière que cela se fait actuellement pour les objectifs stratégiques. Une recommandation concrète en ce sens est présentée pour examen à la Commission dans le document FO:EFC/2019/22.

7. La contribution de la FAO à la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts dans le cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts est pour l'essentiel représentée par les Initiatives conjointes. Sur les 10 initiatives en cours ou achevées pendant la période considérée, la FAO en dirige ou codirige cinq et est partenaire dans les cinq autres. Si l'on s'en tient aux initiatives qu'elle dirige, on notera les résultats suivants, qui méritent qu'on s'y attarde.

8. *Réseau de communicateurs du Partenariat de collaboration sur les forêts* : Conformément à la recommandation du Réseau à la quatorzième session du FNUF, le thème des forêts et de la biodiversité sera célébré pendant la Journée internationale des forêts 2020.

9. *Prix Wangari Maathai* : Les préparatifs de la nouvelle édition du prix sont en cours, avec une cérémonie prévue pour le 30 septembre 2019, à l'occasion du Congrès mondial de l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO) à Curitiba, au Brésil.

10. *Rationalisation de l'établissement des rapports sur les forêts* : Un travail conséquent a été accompli et les résultats, en particulier l'Ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux, ont été présentés au FNUF et au COFO. Le COFO a « pris acte des progrès accomplis en ce qui concerne l'Ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux et a invité le FNUF et les organes directeurs des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à envisager l'utilisation d'indicateurs des niveaux 1 et 2 dans leurs rapports »⁷. Il a en outre demandé à la FAO de continuer à travailler avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à l'élaboration des indicateurs « niveau 2 », « niveau 3 » et « candidats » de l'Ensemble d'indicateurs mondiaux ; et de continuer à faire rapport sur les progrès accomplis⁸.

11. La FAO a travaillé en étroite collaboration avec tous les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts pour organiser la Conférence internationale *Working across Sectors to Halt Deforestation and Increase Forests Cover – From Aspiration to Action* (Collaboration intersectorielle pour mettre fin au déboisement et accroître la couverture forestière – de la parole aux actes), dont l'objectif principal était d'adresser les recommandations au FNUF et, par son intermédiaire, au Forum politique de haut niveau, concernant la manière de progresser rapidement vers la réalisation de l'ODD 15, et notamment la cible 15.2, à savoir « D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial ». (Les résultats de la Conférence ont également été présentés au COFO.)

12. Pour contribuer davantage au Forum de haut niveau sur les forêts, la publication « Situation des forêts du monde 2018 », axée sur les liens entre les forêts et les ODD, a également été lancée à l'occasion du Forum réuni à New York, dans le cadre de la manifestation spéciale organisée par le secrétariat du FNUF autour de la foresterie. Ces contributions, à quoi est venue s'ajouter la communication écrite du Président du COFO sur les travaux du Comité concernant les ODD 4, 8, 10, 13 et 16, ont constitué un apport de poids aux travaux du Forum de haut niveau, où les ministres se sont notamment engagés, « d'ici à 2020, à promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial »⁹.

⁷ COFO/2018/REP, par. 10.

⁸ Ibid., par. 12 c).

⁹ E/HLS/2018/1, par. 27.

13. La FAO et ses partenaires, notamment le CIFOR et l'OIBT, ont également réalisé des progrès importants grâce à l'initiative « Du bois durable pour un monde durable », qui a été lancée à la treizième session du FNUF en 2018. Cette initiative vise à renforcer les chaînes de valeur durables du bois afin d'accroître leurs avantages sociaux, économiques et environnementaux de la production à la consommation, et tend à rendre plus efficaces les politiques, les systèmes incitatifs et les cadres institutionnels pour accroître la production et la consommation durables du bois et tirer parti de sa contribution à la bioéconomie et à l'économie circulaire. Parmi les accomplissements majeurs, on peut citer la sensibilisation au rôle que jouent les produits du bois dans le développement durable et la promotion d'une approche intégrée du financement des forêts, et la mise en concordance des buts poursuivis en matière de conservation, de lutte contre les changements climatiques et de production dans les stratégies de financement, contribuant ainsi directement au Réseau mondial de facilitation du financement des forêts.

III. Collaboration avec le FNUF

14. En plus de demander à la FAO d'appuyer les travaux du FNUF, les États membres ont plusieurs fois invité ce dernier à envisager une collaboration avec les organes de la FAO, en particulier les commissions régionales des forêts, dans le contexte du renforcement, au niveau régional, des interactions et des activités mondiales et régionales.

15. Le constat a été fait, lors de la Réunion d'experts du Forum des Nations Unies sur les forêts¹⁰ qui s'est tenue à Nairobi en 2017, que si de nombreux processus régionaux relatifs aux forêts n'ont pas la possibilité de se faire représenter aux sessions du Forum, ils participent régulièrement aux réunions des commissions régionales des forêts, qu'ils considèrent comme une bonne occasion de renforcer les interactions entre le plan régional et le plan mondial, et la Réunion d'experts a recommandé la participation des commissions.

16. À sa treizième session, le Forum des Nations Unies sur les forêts n'a pas examiné cette recommandation de manière concluante et a invité le Comité des forêts à faire le point à sa quatorzième session sur les possibilités offertes par les commissions régionales des forêts, le cas échéant, pour renforcer la participation régionale et sous-régionale¹¹.

17. Ayant examiné la question sur la base du document COFO/2018/7.2 et conclu en recommandant « une collaboration plus approfondie entre les commissions forestières régionales et le Forum à travers sa dimension régionale », le COFO a suggéré que cette collaboration soit flexible et adaptée aux différentes circonstances régionales¹². La recommandation du COFO, également approuvée par le Conseil de la FAO, a été portée à l'attention du FNUF dans la Note du Secrétariat sur le renforcement de la coopération, de la coordination et de l'engagement sur les questions relatives aux forêts¹³, par l'entremise du groupe d'experts réuni à cette occasion¹⁴. La session directive du FNUF en 2020 souhaitera peut-être examiner la proposition.

18. La Semaine des forêts pour l'Asie et le Pacifique, au cours de laquelle le secrétariat du FNUF a codirigé le volet 5 « Gouvernance et institutions novatrices » et organisé quatre sessions dans le cadre de ce volet, est un excellent exemple de mode de collaboration possible. La participation du secrétariat du FNUF s'est faite en réponse à l'invitation lancée par la FAO. L'une et l'autre parties l'ont jugée très bénéfique. De la même façon, les commissions régionales des forêts pourraient être invitées à examiner des questions liées au FNUF et à faire part de leurs réactions au Forum.

¹⁰ Réunion d'experts sur la contribution régionale et sous-régionale au Forum des Nations Unies sur les forêts.

¹¹ E/2018/42, par. 25 de la résolution 13/1.

¹² COFO/2018/REP, par. 35 d).

¹³ Quatorzième session du FNUF, résumé du Président, par. 35.

¹⁴ E/CN.18/2019/6, par. 71.

IV. Questions à examiner

19. La Commission souhaitera peut-être envisager :
- a) Des mesures visant à renforcer par avance les liens entre ses activités et celles du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts ;
 - b) Des moyens appropriés de renforcer la collaboration avec le FNUF comme recommandé par le COFO.
20. La Commission voudra peut-être demander à la FAO :
- a) De maintenir son soutien à la mise en œuvre du Plan stratégique ;
 - b) D'établir des liens clairs entre ses activités et le Plan stratégique et, sur cette base, de rendre compte sur la mise en œuvre ;
 - c) De continuer d'exercer son rôle de chef de file au sein du Partenariat de collaboration sur les forêts.
-